



### Je souhaite offrir un séjour « en cadeau »

- 1 - Je choisis le séjour que je souhaite offrir.
  - 2 - Je contacte Val de Loire Tourisme par téléphone ou par e-mail en précisant que ce séjour sera un cadeau.
  - Attention** : la réservation en ligne n'est pas possible pour les cadeaux.
  - 3 - Je reçois un dossier de réservation pour valider ma demande et un bon cadeau nominatif sans mention de tarifs.
  - 4 - Je confirme ma demande en retournant le contrat signé accompagné de mon règlement. **Attention** : le règlement par carte bancaire n'est pas disponible pour les contrats non datés.
  - 5 - J'offre mon bon cadeau.
  - 6 - Le(s) bénéficiaire(s) du séjour-cadeau nous contacte(nt) directement lorsque les dates du séjour ont été définies.
  - 7 - Après vérification des disponibilités, les bons d'échanges leur seront adressés directement.
- Même si vous faites le relais pour la réservation, il est important de nous communiquer les noms, prénoms et coordonnées complètes des bénéficiaires du cadeau.**
- Le bon cadeau est utilisable pendant la période de validité du programme.

### Réservation : comment ça marche ?

- Je fais ma demande de réservation auprès de Val de Loire Tourisme : par téléphone, par e-mail ou grâce au formulaire en ligne.
- Après vérification des disponibilités, vous recevrez un dossier de réservation par-email.
- Votre réservation sera confirmée à réception du contrat signé accompagné d'un acompte de 25 %. Le solde sera à régler au plus tard 1 mois avant la date de votre arrivée.
- Vos bons d'échange vous seront adressés par e-mail à réception du solde, environ 1 mois avant la date de votre séjour.
- Vous profitez de votre séjour selon vos envies et à votre rythme.
  
- Si la réservation est tardive, soit moins d'1 mois avant la date de l'arrivée, le montant total de la réservation sera demandé en un seul versement. Les bons d'échange seront envoyés par e-mail.

### A savoir :

- Vous ne serez pas rattachés à un groupe.
- Vous pourrez faire les visites à votre rythme : Vous serez munis de bons d'échange valables 1 fois pendant la durée du séjour à présenter en billetterie.
- Ces bons d'échanges ne sont pas coupe-file, ils vous donnent accès à l'entrée des sites.
- Les visites sont proposées non guidées, toutefois selon les sites ces visites pourront être guidées sans suppléments ou avec des audio-guides (suppléments à régler sur place).
- Le transport n'est pas inclus dans nos séjours (sauf mention contraire). Un véhicule personnel est indispensable sur place car les liaisons avec les transports en commun ne sont pas adaptées.
- La restauration est possible à proximité des sites pour vos déjeuners.
- Vous n'avez pas d'heure précise pour l'arrivée. Selon l'heure, vous commencerez vos visites ou vous vous dirigerez si c'est en fin d'après-midi directement vers l'hébergement.
- La ½ pension comprend le diner (menu hors boissons sauf mention contraire), la nuit en chambre double et le petit déjeuner.
- L'assurance annulation est facultative. Les garanties proposées seront jointes avec le contrat de réservation.

### Quels moyens de paiement ?

- Chèque bancaire à l'ordre de Val de Loire Tourisme
- Carte bancaire sur notre site [www.valde Loire-tourisme.fr](http://www.valde Loire-tourisme.fr) avec votre mot de passe et votre adresse e-mail
- Chèques vacances ANCV
- Virement Bancaire

Une facture peut être établie sur demande